

AVIS DE CONCOURS



Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor et du Morbihan ouvrent pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux Centres de Gestion des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2027, le concours d'

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL - SESSION 2027

Extrait de l'arrêté d'ouverture n°2026-21 du 6 juillet 2026 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Extrait de l'arrêté d'ouverture n°2026-160 du 03 juillet 2026 du Centre de Gestion du Morbihan

Catégorie C – Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autre que la France, ont accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Centre de Gestion des Côtes d’Armor		Centre de Gestion du Morbihan
➤ Spécialité Espaces naturels, espaces verts : 20 postes - Externe : 8 postes - Interne : 12 postes ➤ Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : 45 postes - Externe : 18 postes - Interne : 27 postes ➤ Spécialité Restauration : 20 postes - Externe : 8 postes - Interne : 12 postes		➤ Spécialité Environnement, hygiène : 10 postes - Externe : 4 postes - Interne : 6 postes ➤ Spécialité Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : 5 postes - Externe : 2 postes - Interne : 3 postes
CONDITIONS D’INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODES D’INSCRIPTIONS
<u>Le concours externe</u> est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP, ...), ou d’une équivalence de diplômes établie aux termes du Décret 2007-16 du 13 février 2007.	<u>28 JANVIER 2027</u>	➤ <u>Retrait des dossiers d’inscription</u> : du 1^{er} septembre au 07 octobre 2026 - sur le site www.concours-territorial.fr portail national des concours et examens professionnels, pour le 07 octobre 2026, 23h59 (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d’inscription ainsi qu’un espace sécurisé. - Par défaut, les dossiers peuvent être retirés auprès des Centres de Gestion organisateurs, selon les spécialités, jusqu’au 07 octobre 2026 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d’une enveloppe (23x32) affranchie au tarif en vigueur et libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée aux Centres de Gestion organisateurs selon les spécialités (voir les adresses ci-dessous), la preuve de dépôt faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d’inscription. ➤ <u>Dépôt des dossiers d’inscription</u> : du 1^{er} septembre au 15 octobre 2026 - En format numérique sur l’espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu’au 15 octobre 2026, 23h59, heure métropole, dernier délai - OU par voie postale auprès des Centres de Gestion organisateurs, selon les spécialités (voir les adresses ci-dessous), au plus tard le 15 octobre 2026, 23h59, la preuve de dépôt faisant foi. - OU directement auprès des Centres de Gestion organisateurs, selon les spécialités, jusqu’au 15 octobre 2026, 17h30 dernier délai La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu’à réception du dossier d’inscription, accompagné des pièces justificatives auprès des Centres de Gestion organisateurs, selon les spécialités, au plus tard le 15 octobre 2026 (par voie postale ou déposé à l’accueil des Centres de Gestion organisateurs, selon les spécialités avant 17h30, ou déposé en format numérique sur l’espace candidat accessible via le site internet des Centres de Gestion organisateurs, selon les spécialités, jusqu’au 15 octobre 2026, 23h59, heure métropole, dernier délai).
<u>Le concours interne</u> est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu’aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier 2027, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, ou dans un emploi d’agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique et être en activité à la clôture des inscriptions le 15 octobre 2026.		
NATURE DES EPREUVES		
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE 28 JANVIER 2027	<i>Externe</i> 1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ; 2° Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : deux heures ; coefficient 2).	<i>Interne</i> 1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ; 2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).
	<i>Externe</i> L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).	<i>Interne</i> L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSION		

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Les dossiers devront être complets à la clôture des inscriptions.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Service concours et emplois

BP 417

22194 PLÉRIN CEDEX

www.cdg22.fr

Centre de Gestion du Morbihan

Service Concours Examens

6 bis, rue Olivier de Clisson - CS 82161

56005 VANNES CEDEX

www.cdg56.fr